

Sur le Plateau des Petites Roches

19
Journal
municipal
Octobre/
Novembre/
Déc. 2023

//// VIVRE ENSEMBLE ////

**Une itinérance
de mi-mandat
ensoleillée et
conviviale**

p. 6

**Réponse à l'enquête publique
sur l'extension de l'usine
STMicroelectronics à Crolles**

p. 8

**Le retour du blé 100 % plateau :
un pari réussi !**

p. 9



PLATEAU_{DES}
Petites Roches



MAIRIE

4965 route des 3 Villages, Saint-Hilaire,
38660 Plateau-des-Petites-Roches

Tél. : 04 76 08 31 48

Courriel : accueil@petites-roches.org

Site : www.petites-roches.org

Horaires d'ouverture

**L'accueil se fait uniquement en mairie
de Plateau-des-Petites-Roches (Saint-Hilaire) :**

- Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

- Mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

- Fermée au public les mardis et jeudis

Pour les questions d'**état civil de Saint-Pancrasse
et Saint-Bernard**, vous êtes invités

à nous contacter avant de vous déplacer

au 04 76 08 31 48 ou

par courriel à accueil@petites-roches.org

Pour le renouvellement des pièces d'identité,

veuillez-vous adresser à la mairie de Crolles
ou d'Alleverd

Permanences du service urbanisme

- Lundi, mercredi, de 8h30 à 12h, sur rendez-vous
uniquement

Contact : urba@petites-roches.org

ou 04 58 55 01 12

SOMMAIRE

04 /// VIVRE ENSEMBLE ///

> Taillez vos haies pour éviter
qu'elles ne croulent sous la neige
l'hiver !

> Que faire de vos déchets d'élagage ?

> Effectuez vos travaux bruyants
pendant les horaires autorisés

> Quelle est l'utilité et l'impact
des détecteurs de faune ?

> Attention aux Scolytes

> Une itinérance de mi-mandat
ensoleillée et conviviale

08 /// PLATEAU EN TRANSITION ///

> Réponse à l'enquête publique
sur l'extension de l'usine
STMicroelectronics à Crolles

> Un Repair'café pour lutter contre
l'obsolescence

> Le retour du blé 100 % plateau :
un pari réussi !

10 /// CULTURE / VIE ASSOCIATIVE ///

> Des spectacles à la Grange !
Saison 2023-2024

> Agenda du Plateau

12 /// ESPACE NATUREL ///

> Pourquoi certaines plantes ne sont
pas les bienvenues chez nous ?

Sur le Plateau des Petites Roches

Directeur de la publication : D. Clouzeau

Rédacteur en chef : I. Ruin

Rédaction : D. Clouzeau, J. Douady, C. Gomez-Brousse,

J. Lorentz, J. Nier, B. Perez, S. Provin, I. Ruin

Crédits photos : D. Clouzeau, J. Lorentz

1^{ère} de couverture : Bruno Lavit

Création & réalisation : Société2filles

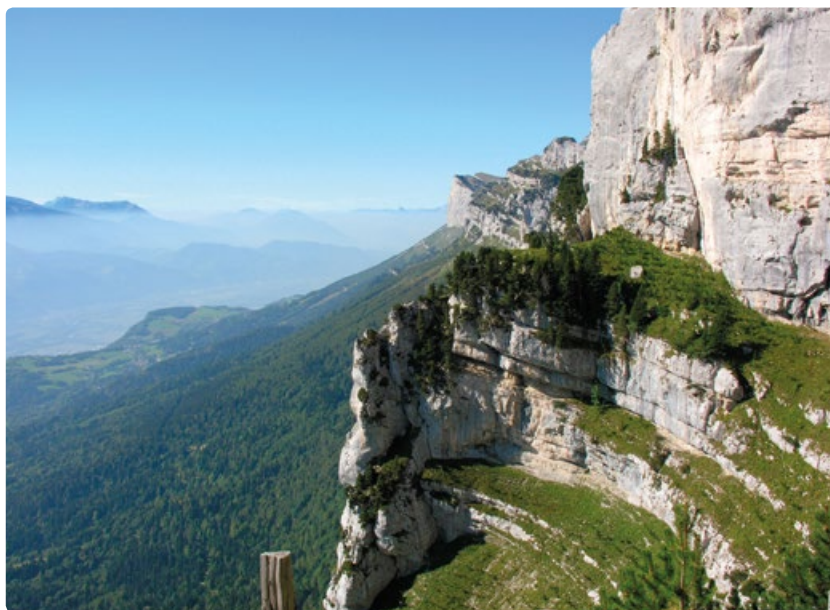
Impression : Manufacture des deux ponts

Tirage : 1200 exemplaires

Le journal du Plateau-des-Petites-Roches
est imprimé sur du papier issu de forêts
durablement gérées, par un imprimeur
certifié "Imprim'Vert", label garantissant la bonne gestion
des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des
liquides dangereux et la non-utilisation de produits toxiques.



///// ÉDITO /////



Cher Bruno de Quinsonas,

En tant que maire de la commune de Plateau-des-Petites-Roches, concernée par ta récente interdiction de l'accès à l'Aulp du Seuil et aux sentiers balisés sur la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, je te demande l'autorisation pour les habitants et les randonneurs de pouvoir accéder de nouveau aux 750 ha, dont tu es propriétaire.

Certes la nouvelle loi du 2 février 2023, visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et protéger les espaces privés, te permet en apposant des panneaux « Propriété privée - Défense d'entrer » que l'on a vu fleurir fin août, d'interdire l'accès à tous. Tous sauf l'alpagiste qui monte ses vaches en période estivale et les membres de ta chasse privée. Ces mêmes chasseurs qui pour se réserver cet espace exceptionnel ne manquent pas d'intimider physiquement ou verbalement les randonneurs. Nous sommes d'accord que ce n'est pas acceptable.

Nous aimons traverser les Hauts de Chartreuse, ses paysages exceptionnels, sa faune et sa flore au fil des saisons, son calme. Cet endroit est remarquable et c'est pourquoi il y a une réglementation que chacun d'entre nous doit respecter. Plusieurs accès sont possibles, plus ou moins faciles, celui de l'Aulp du Seuil fait partie des plus difficiles, celui qui compte le moins de passage de randonneurs.

Certains secteurs sur ce massif, que je ne nommerai pas, font partie de notre patrimoine exceptionnel, pour les préserver pour les générations futures, je propose des interdictions de circulation pour tous : randonneurs, vététistes, mais aussi chasseurs... à certaines périodes, des périodes de calme nécessaires pour la faune et la flore.

Pour aller dans ce sens et sortir de cette impasse, que puis-je te proposer ?

- Accepter un rachat de tes parcelles situées sur Les Hauts de Chartreuse ?

- Signer une convention qui réglerait les droits et les devoirs des différentes parties, qui informerait sur le fait que l'on arrive sur un espace privé et partagé ?

- Demander la modification par nos parlementaires de cette loi du 2 février 2023 en s'inspirant de celle de la loi littorale qui prévoit la libre circulation sur nos côtes ?

La discussion est ouverte... Il est urgent de se mettre autour d'une table car cette situation prend des proportions qui vont nous dépasser.

Ce 29 septembre, à Plateau-des-Petites-Roches

MADAME LE MAIRE DE PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES,

DOMINIQUE CLOUZEAU



> ON A VOTÉ



Le remplacement de la chaudière de l'école maternelle

Cette fois-ci c'est la bonne, la chaudière va être remplacée pour un montant d'un peu plus de 33 k€. Nous avons décidé de choisir la solution technique la plus facile et la moins coûteuse à mettre en œuvre en réinstallant une chaudière à gaz, qui pourra servir de chaudière d'appoint lorsque nous envisagerons la rénovation complète du système de chauffage. ■

L'exploitation des équipements de la station de ski

En réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la conclusion d'une convention d'occupation temporaire pour exploiter la station de ski de Saint-Hilaire pour l'hiver 2023/24 lancée en juillet 2023, les négociations sont en cours pour la signature de cette convention avec l'association AG'HIL qui rassemble des habitants volontaires pour la faire fonctionner dès cet hiver. ■

Attribution d'une subvention communale de 2 161€ au Foyer des Petites Roches (FPR). Le Conseil municipal de septembre a voté l'attribution de cette aide au FRP afin de permettre à cette association de continuer à être reconnue et subventionnée par le Département de l'Isère en tant qu'école de musique inscrite dans le cadre du schéma départemental des pratiques artistiques. Cette reconnaissance par le Département permet au FPR de bénéficier depuis 2021 d'une subvention départementale annuelle de 6 000 €.

Approbation du programme d'actions de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

Le périmètre du PAEN de la commune ainsi qu'un programme d'actions a été défini de manière concertée dans le cadre de plusieurs réunions avec les acteurs agricoles du Plateau et validé par délibération du Conseil municipal de septembre (délibération 2023-09.11).

Prévu sur cinq années (mi 2024-mi 2029), le programme d'actions se décline en six axes :

- **Foncier**, pour pérenniser et optimiser le foncier agricole et forestier et protéger les espaces naturels ;
- **Agriculture**, pour œuvrer au développement économique des exploitations et accompagner leurs transmissions et évolutions ;
- **Lien social/sociétal**, pour communiquer sur les exploitations et productions agricoles locales, renforcer le lien entre agriculteurs ou forestiers et habitants, mettre en valeur l'articulation entre agriculture, forêt, environnement, culture, loisirs, etc. et enfin concilier les usages dans les espaces agricoles, forestiers et naturels ;
- **Forêt**, pour faciliter les investissements et conditions d'exploitation de la forêt et accompagner les professionnels dans leur volonté d'évolution de leurs activités ;
- **Ressource en eau**, pour travailler sur les besoins en eau de l'agriculture, optimiser l'irrigation, protéger les zones humides et concilier les risques d'inondation et pratiques agricoles ou forestières dans la plaine ;
- **Patrimoine paysager et naturel**, pour valoriser les pratiques ou effets positifs sur la biodiversité de l'agriculture ou de la gestion forestière, lutter contre les nuisances liées au gibier ou aux espèces invasives végétales, maintenir ou conforter les corridors écologiques et conforter la gestion des espaces naturels remarquables.



> PRIVONS-LE D'EAU !

Le moustique tigre arrive sur le Plateau !

Il y a deux axes de lutte pour se prémunir des piqûres : éviter la prolifération en court-circuitant leur cycle de reproduction et veiller à la protection individuelle.

Zoom sur la prolifération

La femelle moustique se reproduit en pondant ses œufs dans les eaux stagnantes, entre 50 et 300 par ponte. L'éclosion de chaque œuf donne une larve qui, en deux semaines, se transforme en adulte avant de quitter son environnement aquatique pour s'envoler vers votre doux épiderme.

En général, le moustique qui vous pique est né chez vous, ou tout près. C'est pourquoi les mesures prises à la maison sont les plus efficaces pour éviter la prolifération.

Éliminer les eaux stagnantes

Arrosoir, soucoupes de pots de fleurs, descente de gouttière, égouts, creux d'arbres, vieux pneus, bassins divers, fût d'eau de pluie... de très nombreux endroits parfois insoupçonnés peuvent être propices à la ponte. Le mieux est de passer régulièrement le jardin au peigne fin pour les éliminer. Pour les réservoirs d'eau tels que les puits, mares sans poissons ou les piscines hors d'usage (celles

en fonction ne sont pas propices à la ponte), pensez à mettre des larvicides. (La législation impose des règles très strictes aux propriétaires). ■

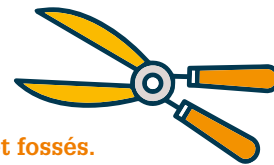


LE SAVIEZ-VOUS ?

Les moustiques tigres piquent à travers les vêtements et sont attirés par les couleurs foncées. Pensez donc à mettre des vêtements longs, amples et clairs.

> NOS OBLIGATIONS

Taillez vos haies pour éviter qu'elles ne croulent sous la neige l'hiver !



En tant que propriétaire ou occupant, vous avez la responsabilité de l'élagage des branches et haies qui surplombent le domaine public : trottoirs, routes, bas-côtés et fossés.

L'élagage est une nécessité pour notre commune de montagne car sans cela les haies s'affaissent sous le poids de la neige qui se déverse alors sur les routes, rendant la circulation et le déneigement plus compliqué. La réglementation impose une **hauteur maximale des haies de 2 mètres**. En cas de dépassement, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de le faire. L'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors mis à la charge des propriétaires négligents. Si vous ne voulez pas en arriver là, merci de **tailler vos arbres et haies avant le 27 octobre 2023**. ■



Rappel de la réglementation

IL EST INTERDIT DE...

→ **Bruler ses déchets verts**
> **amende jusqu'à 450€**

La combustion de végétaux produit des polluants très toxiques et dangereux pour la santé (composants organiques volatils, particules, dioxines...). *Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental ».*

50 kg
de déchets verts brûlés
émettent autant de polluants (particules cancérigènes, dioxines, benzène, CO2...) que :

13 000 km
parcourus par
une voiture
diesel récente

700 fois
plus de particules
qu'un trajet de 20 km
en déchetterie

→ **Jeter ses déchets verts dans la nature**

> **amende jusqu'à 1 500€**

Les dépôts en pleine nature asphyxient localement le sol, la faune et la flore. Ils favorisent la propagation de plantes qui dérèglent l'écosystème forestier.

Que faire de vos déchets d'élagage ?

Le Grésivaudan organise des permanences de broyage gratuites effectuées par Solid'Action sur le parking de la station de ski à Saint-Hilaire aux dates suivantes :

- **Vendredi 20 octobre 13h30-16h30** pendant une déchetterie mobile
- **Vendredi 3 novembre 13h30-16h30** en dehors d'une déchetterie mobile
- **Vendredi 24 novembre 13h30-16h30** en dehors d'une déchetterie mobile

→ POUR RAPPEL

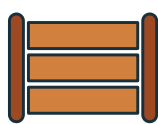


SONT ACCEPTÉES
uniquement les branches dont le diamètre est compris entre 1 et 10 cm



SONT REFUSÉS
La tonte de pelouse, le branchage de diamètre < 1 cm, les feuilles mortes, les fleurs fanées, les mottes de terres, les racines

Il faut prévoir un contenant pour repartir avec le broyat obtenu (bac, remorque...) En cas de mauvaises conditions météo (neige), la permanence peut être annulée le jour-même. ■



Distribution de composteurs, sur le parking de l'office du tourisme

• **Vendredi 20 octobre 14h-18h**

Gratuit, sur inscriptions ■

+ d'infos sur www.le-gresivaudan.fr

Effectuez vos travaux bruyants pendant les horaires autorisés pour respecter les règles de bon voisinage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à forte intensité sonore (tels que, tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (arrêté préfectoral du 5 décembre 2006) :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

> DÉTECTEUR DE FAUNE

Quelle est l'utilité et l'impact des détecteurs de faune ?

En France, les collisions entre un véhicule et la faune sauvage représentent plus de 60 000 accidents par an.

Pour réduire les risques encourus par les usagers de la route et préserver la faune au niveau des corridors biologiques, le département de l'Isère a installé depuis 2012 des caméras bien particulières sur la RD1090 et la RD523. Le dispositif infra-rouge détecte la nuit les animaux (cerf, renard, sanglier, lapin...) de chaque côté de la chaussée, d'une heure avant le coucher du soleil jusqu'à une heure après le lever du soleil. Le moindre mouvement déclenche instantanément des panneaux lumineux pour alerter les automobilistes. Ce ne sont pas seulement des panneaux pédagogiques, **lorsqu'ils s'allument, ils annoncent un danger autant pour les animaux que pour les automobilistes !**

Les détecteurs fonctionnent entre le coucher et le lever du soleil lorsque les déplacements des animaux sont les plus fréquents et aussi les plus dangereux en raison d'une moins bonne visibilité. Cela permet également de ne pas déclencher d'alarmes pour les activités humaines en journée.

Cependant les équipements ont été à de nombreuses reprises victimes de vandalisme et de vol (notamment des batteries)



dès 2012. Ces problèmes récurrents provoquent l'arrêt du fonctionnement des systèmes de détection, et ont amené le Département à lancer une campagne de modernisation dans le cadre du contrat vert et bleu de Belledonne. Les travaux de modernisation des détecteurs de faune concernent 4 zones situées dans le Grésivaudan sur les RD 1090 et RD523 à Bernin, Le Touvet, La Buissière et Le Cheylas.

Cette modernisation a permis de sécuriser les systèmes (pistage du matériel), bénéficier d'une meilleure technologie et réaffirmer la volonté du Département de préserver la faune tout en garantissant la sécurité des usagers de la route.

Chaque détection est filmée et l'ensemble des données techniques peuvent être analysées sur une plateforme de suivi à distance. Une analyse post aménagement a permis de démontrer qu'**entre mars 2013 et mars 2014, au moins 3 750 animaux ont été détectés sur l'ensemble des sites, effectuant un total de 2 851 traversées de la route.** Ces chiffres représentent autant d'alertes pertinentes pour l'usager et se traduisent potentiellement par un grand nombre de collisions évitées. ■

Reste à lever le pied !

> INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Attention aux Scolytes

Vous constatez que les aiguilles vertes de vos résineux (essentiellement épicéas) tombent et forment un tapis sur le sol ? Alors, votre arbre a été victime des scolytes !



Il est important de réagir sans plus attendre car la prolifération est très rapide mais il est encore possible de limiter les dégâts.

Le plus souvent, il faut se résigner à abattre le résineux, celui-ci restant encore valorisable en début d'attaque. Ensuite, l'écorce se sépare du tronc, l'arbre sèche, il n'est plus valorisable, et il contribue au risque d'incendie.

Qui est notre scolyte ?

Son nom est Typographe (*Ips typographus*), c'est un coléoptère de la famille

des curculionidés. L'insecte adulte mesure 5 mm. Les larves sont en forme de haricot. C'est le principal problème sanitaire forestier en termes de volumes de dégâts. Il a pour hôte l'Epicéa commun mais on peut le rencontrer occasionnellement sur Epicéa de Sitka, sapins, pins et mélèzes. Le scolyte adulte pond dans l'écorce puis la larve se développe entre le bois et l'écorce, elle forme ainsi des galeries sous l'écorce. Après s'être suffisamment développée, la larve devient adulte et l'insecte adulte perce l'écorce pour finir par s'envoler par son trou de sortie et

aller pondre dans d'autres arbres. Les symptômes caractéristiques sont la présence de vermoulure sur l'écorce et au pied de l'arbre (sciure brune). Les trous d'entrée et de sortie sont aussi des indicateurs mais parfois difficiles à voir. Nous observons sur les arbres un jaunissement puis un rougissement total des aiguilles. ■

Pour tout besoin de conseils forestiers ou d'informations supplémentaires sur les scolytes, vous pouvez contacter :

François TALON,
Président de l'association de propriétaires forestiers sur le Plateau des Petites Roches ou

Juliette VENTURINI,
Technicienne au CNPF sur le Voironnais et sur la Chartreuse
Tél. 07 64 41 60 74
juliette.venturini@cnpf.fr



> BILAN MI-MANDAT

Une itinérance de mi-mandat en

Si les conditions d'exercice de ces trois premières années de mandat ont été difficiles, celles-ci ont pourtant vu l'aboutissement de projets initiés au mandat précédent et l'invention d'un nouveau mode de fonctionnement, notamment avec le pôle culturel Saint-Benoit, la mise en place d'une restauration scolaire à Saint-Pancrasse, le rassemblement de tous les agents administratifs dans un seul bâtiment (dont il va falloir bientôt pousser les murs, ou plutôt le toit) et le renforcement des actions en faveur de la participation citoyenne.

Cette demi-journée à mi-mandat a permis de faire le bilan de nos réalisations et du chemin restant à parcourir. De nombreux sujets ont été évoqués devant un public curieux et motivé constitué d'une quarantaine de participants dont une bonne moitié a suivi avec assiduité les 4 rendez-vous prévus au programme. Ces échanges ont également suscité de nombreuses questions et commentaires auxquels nous avons tâché de répondre en direct. Il serait difficile de retranscrire ici l'ensemble de nos échanges (12 pages de journal n'auraient pas suffi), c'est pourquoi nous proposons de faire des zooms sur 4 des sujets (économie locale, tourisme et loisir, transition écologique et vie culturelle et associative) abordés aux points de rendez-vous de notre itinérance de début septembre. L'idée est de donner à voir les chiffres clés illustrant les réalisations 2020-23 et les projets qui nous tiennent à cœur de conduire d'ici à la fin du mandat. Le bilan des 4 autres sujets abordés (logements communaux, sécurité routière, écoles, agriculture) seront détaillés dans le prochain numéro du journal communal.

Si le format de ce bilan itinérant au grand air a paru étrange à certains, d'autres ont apprécié son originalité. Mais surtout beaucoup ont souhaité que ces temps d'échange deviennent plus fréquents. Nous avons bien entendu la demande et nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine. ■

1



ZOOM ÉCONOMIE LOCALE

Mairie déléguée, Saint-Pancrasse

- Plus de 20 commerces et locaux professionnels sur le plateau, 11 locaux/espaces loués par ou sous convention avec la mairie, dont 4 nouveautés depuis 2020 : terrasse de *Sous la dent*, librairie *la main gauche*, le 1^{er} étage de l'ex-mairie de Saint-Pancrasse, la salle de la gare haute.
- Soutiens à la création de la **Maison France Service**, aux loyers des médecins en attendant l'arrivée de nouveaux médecins.
- **Sinistre du funiculaire** = 10 emplois directs arrêtés et des conséquences économiques fortes pour les acteurs situés dans le secteur du Pré Lacour et de la station.
- Soutien fort à la **Coupe Icare** par la mise à disposition d'agents, de matériels, de salles et des fluides nécessaires à son fonctionnement (pour un total de 32 k€ en 2022).

→ En projet

- > Signalétique pour les socio-pros, projet de ZAE de Saint-Bernard, projet de redynamisation économique et touristique du secteur de Pré Lacour.

2

ZOOM TOURISME ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS



Parking du gymnase Le Plateau, Saint-Hilaire

- **Camping** : réouverture en régie municipale en été 2021, étude et mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion via un bail emphytéotique (2022-23). Réalisation d'un bloc sanitaire écologique (2023).
- **Gîtes communaux** : gestion par un prestataire de service public, rénovation des cinq chambres du gîte La Fruitière via les chantiers jeunes, services techniques et entreprise externe.
- **Création d'une signalétique touristique** recensant les socio-professionnels (gare haute du funiculaire), deux panneaux informant des parcours d'orientation.
- Lancement d'une **convention pour la gestion de la station de ski** par l'association AG'HIL (2023).
- **Création de parcours sportifs** : 2 d'orientation dans les Dioux, 3 itinéraires VTT (1,9 km dans les Dioux, 15,3 km de Saint-Hilaire à Saint-Bernard, 1 parcours technique à Saint-Pancrasse).



1^{ER} RENDEZ-VOUS



3^È RENDEZ-VOUS

2^È RENDEZ-VOUS



soleillée et conviviale



3

ZOOM TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Actions menées sur proposition de la commission élus-citoyens « Plateau en Transition » - ouverte à tous

Préau de l'école des Gaudes, Saint-Hilaire

Economie circulaire - court

- Soutien à l'agriculture locale : ferme du Sambec, démarche PAEN.
- Création d'un verger communal avec le soutien de la fondation Petzl/Snowleader et du PNR de Chartreuse avec plantation de 120 arbres fruitiers sur 6000 m² de terrain (2022-23) autour du verger communal.
- Restauration scolaire avec 50 % de produits bio, diminution de la viande dans les menus, adhésion au groupement d'achat régional.
- Sensibilisation des habitants : locavore (2021), soutien à la communication des producteurs et commerçants et de l'achat local, ateliers « nos vie bas carbone », « fresque du climat », « Raconte-moi le Plateau en 2040 ».

Mobilités

- 2 fêtes du vélo et mobilités alternatives (2021-22) et actions de sensibilisation auprès des habitants et des écoles (soutien financier fondation Petzl).
- Installation de 20 arceaux à vélo, d'autres sont à venir.
- Mise en place du forfait mobilité durable pour les employés communaux.
- Réflexion pour la mise en place d'un plan vélo avec le Grésivaudan/SMMAG.

Sobriété - transition énergétique

- Rénovation thermique sur l'école élémentaire avec objectif de diminution de la consommation d'énergie de 43 % en 2030 à près de 60 % en 2050. Coût : 1,4M€ HT subventionné à 69 %.
- Installation eau chaude solaire + toilettes sèches pour la rénovation du bloc sanitaire du camping.
- Energies renouvelables en partenariat avec la centrale villageoise Grési21. Production photovoltaïque sur les toits des écoles élémentaire et maternelle, mairie et garages municipaux à Saint-Pancrasse, gymnase Le Plateau : Production totale = 100 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 50 foyers/an (hors chauffage et eau chaude) ; étude de faisabilité d'une micro-centrale hydroélectrique.

- Remplacement progressif des éclairages pour les LED basse consommation (lampadaires, bâtiments publics).

Adaptation - prévention des risques

- Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune nouvelle + 2 exercices de gestion de crise (2021-2023).

→ En projet

- > Réalisation d'un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- > Faciliter les mobilités douces sur le Plateau.
- > Réaliser un budget vert communal.
- > Actions de sensibilisation, suivi écologique et sciences citoyennes (projet 2024-25).
- > Projet de rénovation énergétique des logements propriétés de la commune (200k€ prévu au budget).

- Réalisation du gymnase Le Plateau par la CCLG qui le gère : Dojo utilisé 135 h/mois à cumuler aux 205 h/mois pour le plateau sportif, 17 associations utilisatrices surtout entre 17h et 22h30.

→ En projet

- > Accompagner le projet de tremplin de saut à Saint-Hilaire (site station).
- > Aménager une aire d'accueil de camping-car sur le parking haut de la station de Saint-Hilaire.
- > Réaliser une station de descente de VTT à la canadienne de Saint-Pancrasse à Saint-Bernard avec le projet de 65 km de pistes balisées, 1598 m de dénivelé, des pistes de Freeride, pistes d'Enduro/Rando, pistes de VTT électrique, piste « tour des Trois villages ».
- > Créer deux parcours d'orientation à Saint-Pancrasse : un parcours axé sur l'histoire et la culture (niveau facile) et un parcours sportif (niveau intermédiaire) en partenariat avec l'école et les riverains.
- > Lancer une démarche participative pour la création d'un parcours de mémoire et valorisation de l'ancien site des établissements médicaux.
- > Poursuite du réaménagement/amélioration du gîte La Fruitière à Saint-Bernard.
- > Remise en état des vestiaires de foot/Mille club, réalisation du mur d'escalade au Gymnase (dossier CCLG).

4

ZOOM VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE



Espace Culturel, Parc Saint-Benoît, Saint-Bernard

- Soutien continu aux activités culturelles existantes (salles communales gratuites subventionnées, accès aux supports de communication...) : bibliothèques, Fablab, Foyer Petites Roches (FPR), Le Truc, Compagnies.
- Aides aux associations sur projets pour un total d'environ 10k€/an.
- Mise en place d'une subvention de fonctionnement annuelle pour le FPR au titre de son rôle d'école de musique et en complément de la subvention Départementale.
- Création de 3 postes (temps partiels) : Animatrice bibliothèques, référent licence et coordinatrice pour l'Espace Culturel.
- Soutien à la création d'une librairie (salle Camille Didier).
- Mise en route de l'Espace Culturel et création d'un budget pour la commission citoyenne de programmation.
- Projets culturels ponctuels dans les 3 villages : projections, contes, danse, interventions dans les écoles, avec les anciens, exposition artistique, spectacle Foire Agri'culturelle, Cinétoiles...
- L'Espace Culturel depuis mai 2021, c'est : 64 spectacles, 10 ateliers scolaires et jeunes, 8 résidences d'artistes, des centaines d'heures de bénévolat.

→ En projet

- > Ecriture du projet culturel communal avec élus, salariés communaux du secteur culturel, associations à vocation culturelle et citoyens.
- > Finaliser un budget communal pour des actions transversales avec les autres commissions.
- > Finaliser équipement son et lumières de la Grange.

4

4^E RENDEZ-VOUS





> L'AVIS DE LA COMMUNE DE PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Réponse à l'enquête publique sur l'extension de l'usine STMicroelectronics à Crolles

Le Conseil municipal a décidé d'émettre un avis argumenté et concerté avec les habitants réunis dans le cadre de la commission Plateau en Transition du 18/09/2023. Nous reprenons ici une synthèse des principaux points détaillés dans l'avis complet qui a été déposé sur le site de l'enquête publique après approbation du Conseil municipal d'octobre par un vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal de Plateau-des-Petites-Roches reconnaît l'intérêt du triplement de la production de STMicroelectronics pour l'emploi local, la stratégie et la souveraineté industrielle de la France et de l'Europe, néanmoins plusieurs points de ce projet lui semblent problématiques et justifient des réserves qui entraînent donc **un avis négatif en l'état**.

1. Transparence et sincérité du dossier

Le dossier présente de nombreuses lacunes, également soulignées par l'Autorité Environnementale qui l'a évalué, qui gênent la compréhension du projet et de ses impacts par les habitants et gestionnaires communaux. Par exemple, 9 documents sont classés confidentiels sur 20 dont l'étude de dangers et l'état de pollution des sols.

2. Consommation d'eau

Le niveau d'enjeu relatif à l'hydrogéologie est qualifié de modéré, ce qui ne tient pas compte des enjeux et de la consommation actuelle en eau du site ni des modifications climatiques prévisibles. Les autorisations de prélèvement se basent sur des chiffres anciens. Aucun engagement n'est pris non plus sur les prélèvements dans l'aquifère de l'Isère compensant une défaillance du recyclage.

3. Recyclage des eaux utilisées

Les mesures de recyclage des rejets aqueux, sont évoquées mais ne sont pas détaillées : ni le calendrier, ni l'efficacité attendue. Les prévisions de consommation d'eau sont-elles données avec prise en compte de ces mesures de réduction (non chiffrées et évoquées au conditionnel) ? Une définition plus claire de l'objectif du recyclage est également demandée.

4. Qualité de l'eau rejetée dans l'Isère et accumulation des polluants sur le temps long

Dans l'étude les calculs de concentration des rejets dans l'Isère sont réalisés avec des moyennes annuelles de débits de



Avant extension

Après extension

2006 à 2017 sans tenir compte des évolutions hydro-climatiques en cours et futures. L'accumulation à long terme des polluants dans les nappes phréatiques n'est pas prise en compte. Enfin, STMicroelectronics demande une dérogation pour ses rejets de phosphore, d'azote et de cuivre qui dépassent les limites autorisées par arrêté préfectoral. Le Conseil municipal demande à STMicroelectronics de :

- **Trouver les moyens et expliciter les procédés** pour une meilleure dépollution des rejets dans l'Isère, notamment en période de basses eaux.
- **Gérer la concomitance des rejets** avec d'autres industries locales et leurs potentiels effets combinés, et d'alerte pour les prélèvements à l'aval.
- **Confier les prélèvements et analyses à une organisation indépendante** pour en garantir l'objectivité.

5. Risque technologique

Le site de STMicroelectronics Crolles est classé SEVESO seuil haut, pourtant aucune information n'est disponible pour la maîtrise du risque à la source, l'organisation des moyens de secours et l'information au public puisque l'Étude de Dangers est confidentielle. Le risque sismique estimé à 4 sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (fort) est sous-estimé (qualifié de faible) sans explication par l'étude.

Pour l'instant aucun risque technologique majeur lié à l'installation SEVESO de Crolles n'est identifié pour le Plateau-des-Petites-Roches malgré la proximité de la commune aux installations, et donc aucune information ou procédure d'alerte pour parer le risque d'accident ne figure dans le PCS ou le DICRIM communal, faute d'information de la part de STMicroelectronics.

- **STMicroelectronics doit porter les risques technologiques et les moyens de s'en prémunir (prévention, système**

d'alerte, consigne de sécurité...) à la connaissance de la commune de Plateau-des-Petites-Roches et du public.

6. Empreinte carbone, gestion des flux domicile-travail vers les communes de montagne

Aucun chiffre n'est donné sur le bilan carbone du projet et aucune mesure de compensation ne semble être prise. STMicroelectronics, qui, de plus reçoit de l'argent public doit :

- **démontrer publiquement la façon dont elle prévoit d'atteindre la neutralité carbone** qu'elle affiche ;
- **prévoir la compensation locale de ses impacts** par un investissement massif dans les énergies renouvelables sur le site de l'usine et la désimperméabilisations des parkings attenants

L'extension prévoit 400 VL/j supplémentaires en plus des 1 000 véhicules légers/jour actuels, dont une partie liée à des horaires postés. Le Plan de Déplacement et de Mobilité d'Entreprise (PDME) de STMicroelectronics propose des aides aux mobilités douces (peu compatibles avec des horaires postés et inaccessibles à certaines catégories de population du Plateau) mais aucune desserte collective de la commune de Plateau-des-Petites-Roches n'est prévue.

- **Un transport collectif commun aux principaux employeurs de Crolles doit être mis en place**, pour permettre de concilier l'offre de logements sociaux sur le plateau et les besoins des travailleurs moins fortunés. Il permettrait de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liés à ces trajets pendulaires et de compenser la gentrification grandissante sur le Plateau.

7. Terres agricoles

La dégradation des terres agricoles due à la création sur ces terres à vocation agricole d'un parking « provisoire » d'environ 800 places pendant la durée des travaux de l'extension (durée 4-5 ans) n'est pas prise en compte et contrevient à la réglementation d'usage des terres agricoles. ■

> **FABLAB**

Un Repair'café pour donner une seconde vie à vos appareils défectueux

Les travaux de l'école élémentaire entraînent une réorganisation de l'utilisation des locaux communaux. La garderie déménage dans le local qui était utilisé par le Fablab et celui-ci va occuper la salle en contrebas de l'ancienne mairie de Saint-Bernard.

Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, le Fablab est une association qui propose un atelier mettant à disposition du public des outils de fabrication numérique. Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune soutient cette association qui propose une réappropriation des savoirs numériques et, via le Repair café, un nouveau rapport à l'obsolescence programmée et à la réparabilité en permettant aux citoyens de mieux maîtriser leur consommation d'objets manufacturés. Un local est donc mis à disposition gratuitement et l'association peut également faire des demandes de subvention au même titre que les autres associations du Plateau.

Comment ça fonctionne ?

Vous êtes un particulier, une association, un professionnel ou une collectivité et vous avez un appareil hors garantie qui dysfonctionne ? Avant de songer à le remplacer, vous pouvez consulter le site <https://fablabppr.home.blog/> pour avoir plus d'informations et prendre contact avec l'association par mail : fablab.ppr@gmx.fr ou par téléphone au 04 58 00 84 46. Un bénévole prendra alors contact avec vous pour définir un rendez-vous. L'idée étant que si la réparation de votre appareil



peut être prise en charge, vous participerez à sa mise en œuvre, dans un souci de partage de compétences. Une participation financière de 5 euros par appareil réparé (plus éventuellement le prix des pièces achetées) vous sera demandée. Vous pouvez aussi bien sûr venir simplement pour découvrir le lieu et rencontrer les bénévoles.

Et si vous avez envie de rejoindre l'équipe du Fablab, n'hésitez pas à prendre contact ! ■



> **PREMIÈRE MOISSON**

Le retour du blé 100 % plateau : un pari réussi !

C'était le pari de Thomas Minaud (de la ferme des Grenettes) : arriver à (re)faire pousser un blé 100 % plateau.

À l'automne dernier, il a donc choisi deux petites parcelles (3 000 m², orientées à l'ouest) pour faire le test. Plantation faite, il restait à patienter le temps de la pousse et laisser le blé se doré au soleil...

En août, le blé avait atteint une belle blondeur : le temps était venu de le moissonner. Grâce à l'ingéniosité d'une équipe de bricoleurs (Hubert et Thomas Minaud, Antoine Boisselier et Maurice Goyot), l'antique moissonneuse de Maurice est

remise en marche au bout de nombreuses heures de bichonnage.

Il faut bien être trois pour faire la moisson, à l'ancienne. Une première passe avec Thomas, Antoine et Julien permet de récolter quelques 600 kg de blé, puis une courroie qui casse interrompt le travail...

Heureusement la météo est clémente et la livraison de la courroie remplaçante rapide : une seconde moisson avec Thomas, Hubert et Julien, et ce sont au total **1 600 kg de blé** qui sont mis en sacs ! Une belle récolte pour Thomas qui espérait juste 1 tonne pour ce premier essai.

Il faut ensuite faire sécher les grains, puis les porter au moulin pour en faire une belle farine. Ainsi, Perrine (de la ferme des Grenettes) pourra constituer ses pâtes avec les œufs locaux et la farine issue du blé local : des pâtes 100 % plateau !

Bravo à Thomas pour ce pari réussi, et à l'an prochain pour fêter la moisson nouvelle ! ■





> ESPACE CULTUREL SAINT-BENOIT

Des spectAcles à la Grange !

Saison 2023-2024



Samedi 21 et dimanche 22 octobre

FESTIVAL ÇA JOUE

dans le Grésivaudan

La Grange, Saint-Bernard

Infos : espaceculturel@petites-roches.org

• **Samedi 21 - 17h30**

Théâtre clownesque et burlesque

« De concert », Cie My Haut

Public 7 à 101 ans

• **20h30**

Duo, chansons théâtralisées

« Tina la sacoch'erre », Cie Clic&Sac

Intergénérationnel

• **Dimanche 22 - 14h**

Théâtre, Musique, Chant, Danse

« Tu captés ? », Cie Coloribus

Tout public + de 6 ans

• **17h30**

Spectacle de théâtre masqué

« MaMamie », Miette et Cie

Intergénérationnel de 6 à 106 ans

Samedi 4 novembre - 19h

CONTE MUSICAL « LE CRI DU HIBOU »

Veronika. Tout public + de 6 ans



Samedi 2 décembre - 20h

TRAGI-COMÉDIE MUSICALE DÉJANTÉE

« Dolores et Soledad chantent l'amour »

Spectacle offert

Vendredi 8 décembre

CONCERT DE NOËL

Foyer des Petites Roches

Samedi 9 décembre - 20h

MUSIQUE « SOUFFLE D'ENVIE »

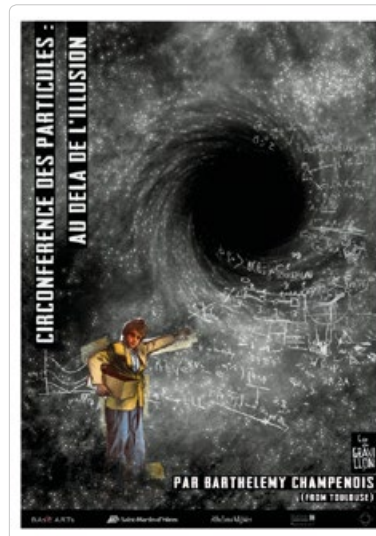
Sidonie et Victor

Samedi 16 et dimanche 17 décembre

THÉÂTRE « LA TEMPÊTE »

Hauts perchés et Voix perchées

Foyer des Petites Roches



Samedi 13 janvier - 20h

THÉÂTRE-CLOWN

SCIENTIFICO-HILARANT

« Circonférence des particules »,

Cie du Gravillon. Tout public +10 ans

Samedi 27 janvier - 20h

THÉÂTRE

« JEANNE... POUR L'INSTANT »

Par Nicole Choukroun

Samedi 3 février - 17H30

FILM « LES LIGNES INVISIBLES »

En lien avec le Parc de Chartreuse

Samedi 10 février - 20h

CINÉ CONCERT

Musique composée, jouée et improvisée,

Jean-Philippe Isoletta

Samedi 9 mars - 20h

THÉÂTRE IMPRO

Cie Hors Piste, Adultes

Samedi 23 mars - 20h

THÉÂTRE « UBASUTE »

Troupe de Poncharra

Samedi 6 avril

THÉÂTRE MARIONNETTES

Compagnie Turak, veillée-spectacle,

sortie de résidence.

Entrée gratuite

Dimanche 7 avril

THÉÂTRE FPR

Spectacle

Semaine du 8 au 12 avril

ANIMATION THÉÂTRALISÉE

« INTÉRIEUR NUIT »

Cie Culture Caillou : partenariat parc de

Chartreuse / résidence travail avec les

scolaires sur la nature et la nuit.

Entrée gratuite

Samedi 4 mai - 18h

CLOWN RAP BEATBOX ECO NAÏF,

« AU SEC'OURS »

Cie La dent Drôle

... au printemps

SLAM, MUSIQUE DU MONDE

« AQUAPLANING »

Cie Le Chaudron Ambulant

Et probablement d'autres surprises... !

RESTEZ EN ALERTE

> Des projets sont en cours de construction, et susceptibles d'évoluer (dates, horaires, prix...)

→ Consultez le site de La Grange pour les infos actualisées :

<https://espaceculturelsaintbenoit.wordpress.com/>

> Le Foyer des Petites Roches proposera aussi des spectacles, concerts, restitutions de stage, ...

A suivre !

<https://foyerpetitesroches.com>



Samedi 25 novembre - 20h

MUSIQUE JAZZ

« VOICE & WOODS QUARTET »

Guitare, Clavier, Batterie, Contre-basse

Chant, avec Malcom Potter.

Entrée gratuite (partenariat Jazz Club

de Grenoble)



> **AGENDA DU PLATEAU**



Vendredi 20 octobre - 9h-12h/13h30-16h30

PERMANENCE DÉCHETTERIE MOBILE + BROYAGE (après-midi uniquement)
Parking des pistes - Saint-Hilaire

Week-end du 21-22 octobre FESTIVAL ÇA JOUE

dans le Grésivaudan
La Grange, Saint-Bernard
Infos : espaceculturel@petites-roches.org

• **21 octobre 17h30**

Théâtre clownesque et burlesque
« De concert », Cie My Haut
Public 7 à 101 ans

• **21 octobre 20h30**

Duo, chansons théâtralisées
« Tina la sacoch'erre », Cie Clic&Sac
Intergénérationnel

• **22 octobre 14h**

Théâtre, Musique, Chant, Danse
« Tu captes ? », Cie Coloribus
Tout public + de 6 ans

• **22 octobre 17h30**

Spectacle de théâtre masqué
« MaMamie », Miette et Cie
Intergénérationnel de 6 à 106 ans

NOVEMBRE

Jeudi 2 novembre - 20h30

CONSEIL MUNICIPAL
Salle Hors Sac, Saint-Hilaire



Vendredi 3 novembre 13h30-16h30

PERMANENCE BROYAGE
Parking des pistes, Saint-Hilaire

Samedi 4 novembre 9h-12h/13h30-16h30

PERMANENCE DÉCHETTERIE MOBILE
Parking des pistes - Saint-Hilaire

Samedi 4 novembre 10h-12h

CAFÉ CITOYEN
Thème et lieu à définir



Samedi 4 novembre - 19h

CONTE MUSICAL « LE CRI DU HIBOU »
Veronika. Tout public + de 6 ans
La Grange, Saint-Bernard



Samedi 11 novembre - 20h30

BAL FOLK
Avec Dia Tao puis KAZ KAN ZIE, organisé par l'association « A pleines dents »
Salle Polyvalente, Saint-Pancrasse

Samedi 11 novembre - 20h30

CINÉ CONCERT
A l'occasion de la sortie du 4^e album « Love is Light, Light is Love », Jean-Philippe Isoletta
Restaurant Le Baribal, Saint-Hilaire

Dimanche 12 novembre TRAIL DES PETITES ROCHES

Vendredi 17 novembre 18h30

POT D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE
Salle Polyvalente, Saint-Pancrasse

Samedi 18 novembre - 20h30

CINÉ CONCERT
« Love is Light, Light is Love », Jean-Philippe Isoletta
Salle Hors Sac, Saint-Hilaire

Dimanche 19 novembre

BOURSE AUX JOUETS
Salle P. Degueurce



Vendredi 24 novembre 13h30-16h30

PERMANENCE BROYAGE
Parking des pistes, Saint-Hilaire



Samedi 25 novembre - 10h
BOURSE LES Z'AMIS DES PTITS D'HOMME

Salle Hors Sac, Saint-Hilaire

Samedi 25 novembre - 20h
CONCERT JAZZ

« VOICE & WOODS QUARTET »
Guitare, Clavier, Batterie, Contre-basse
Chant, avec Malcom Potter.
Entrée gratuite (partenariat Jazz Club de Grenoble)
La Grange, Saint-Bernard

Samedi 25 novembre Soirée

BAL FOLK
Restaurant Le Baribal, Saint-Hilaire



DÉCEMBRE

Samedi 2 décembre 10h-12h

CAFÉ CITOYEN
Thème et lieu à définir



Samedi 2 décembre - 20h

TRAGI-COMÉDIE MUSICALE DÉJANTÉE
« Dolores et Soledad chantent l'amour »
La Grange, Saint-Bernard (spectacle offert)

Jeudi 7 décembre - 20h30

CONSEIL MUNICIPAL
Salle Hors Sac, Saint-Hilaire

Vendredi 8 décembre

CONCERT DE NOËL
Foyer des Petites Roches

Samedi 9 décembre - 20h

CONCERT « SOUFFLE D'ENVIE »
Sidonie et Victor
La Grange, Saint-Bernard

Samedi 16 et dimanche 17 décembre

THÉÂTRE « LA TEMPÊTE »
Hauts perchés et Voix perchées
Foyer des Petites Roches, La Grange, Saint-Bernard

Fin décembre

MARCHÉ DE NOËL
Date et lieu à préciser

JANVIER

Début janvier

VŒUX DE LA COMMUNE
Date et lieu à préciser

Samedi 13 janvier - 20h

THÉÂTRE-CLOWN SCIENTIFICO-HILARANT
« Circonférence des particules », Cie du Gravillon. Tout public +10 ans
La Grange, Saint-Bernard

Samedi 27 janvier - 20h

THÉÂTRE
« JEANNE... POUR L'INSTANT »
Par Nicole Choukroun
La Grange, Saint-Bernard



Pourquoi certaines plantes ne sont pas les bienvenues chez nous ?

La grande majorité des espèces végétales sont bénéfiques pour l'Homme. Cependant, une petite fraction est capable de s'échapper des lieux où elles sont cultivées et de se reproduire ailleurs.

Plantes invasives : de quoi s'agit-il ?

Parmi celles qui nous entourent, certaines plantes sauvages sont naturellement présentes sur notre territoire, sans y avoir été amenées par l'Homme. Ces plantes sont appelées **plantes endémiques ou indigènes**. D'autres plantes **exotiques**, dites **non-indigènes** ont été introduites :

- **accidentellement** par exemple lorsque des graines d'espèces exotiques sont transportées involontairement lors de nombreux échanges commerciaux.
- **volontairement** comme de nombreuses plantes cultivées à la base de notre alimentation telles la tomate, la pomme de terre, le maïs... Mais aussi de nombreuses plantes ornementales : le bougainvillier, la glycine de Chine, le mimosa et bien d'autres.

Aujourd'hui en France, **sur 6 000 espèces végétales**, on compte **5 300 espèces indigènes et 700 espèces exotiques naturalisées**, dont une centaine d'espèces sont considérées comme invasives en France. La Région Rhône-Alpes compte une quarantaine d'espèces invasives. Cela signifie que ces espèces sont dans une dynamique d'**expansion rapide** et forment localement des populations très denses qui ont différents types d'impacts : **environnementaux, économiques et/ou sanitaires**.

A travers la mondialisation des échanges commerciaux, il existe aujourd'hui une augmentation des risques d'introduction de plantes potentiellement invasives lors de transports de marchandises. Avec le changement climatique, les conditions deviennent plus favorables à l'installation de plantes d'origine tropicale comme la laitue d'eau ou la jacinthe d'eau.

Sur le Plateau des Petites Roches, nous comptons quelques espèces invasives, dont :

- **La renouée du Japon**, qui colonise les berges de nos torrents et ruisseaux.
- **La berce du Caucase** qui peut provoquer de graves brûlures de la peau.
- **L'ambroisie**, très allergisante au moment de la dissémination des graines.
- **L'arbre à papillons ou buddleia** qui occupe les terrains en friche, les bordures de routes, ...

Les plantes invasives peuvent avoir un **impact néfaste sur l'environnement et la biodiversité** en colonisant et en envahissant des écosystèmes naturels sensibles, au détriment d'autres espèces endémiques. Elles représentent potentiellement des **risques pour la santé humaine**. ■



LA RENOUÉE DU JAPON



L'AMBROISIE



L'ARBRE À PAPILLONS



LA BERCE DU CAUCASE

Si vous constatez la présence de ces plantes sur votre terrain*, informez-vous et équipez-vous, avant de les arracher (risques de brûlures ou de réactions allergisantes), en dehors de votre pré carré, prévenez le propriétaire concerné ou la mairie mairie@petites-roches.org

* Attention certaines plantes locales leur ressemblent comme l'armoise – plante médicinale – confondue avec l'Ambroisie, la berce avec la berce du Caucase.